

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

19X05

PROJET D'EQUIPEMENT PUBLIC OU CULTUREL

Dans le cadre de la restructuration des services techniques, administratifs ou culturels, la commune des Pennes Mirabeau envisage de regrouper certains de ceux-ci dans le quartier des Cadeneaux..

Pour concrétiser ce projet, il est nécessaire :

- Soit de construire un bâtiment,
- Soit de rénover un bâtiment acquis à l'amiable ou par préemption,
- Soit d'acquérir une propriété, supportant déjà des constructions, à l'amiable ou par préemption.

Ce projet est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal :

- DONNE son accord pour la restructuration des services techniques, administratifs ou culturels sur le quartier des Cadeneaux
- DECIDE que l'acquisition des terrains construits ou nus peuvent être acquis à l'amiable ou s'intégrer dans le cadre de sa politique de préemption, conformément à l'article L300-1 du Code de l'urbanisme.

SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 28 février 2005
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

Docteur J. COUPIER